

Règlement intérieur

- ADHÉRENTS -

Est appelée « adhérent/adhérente » toute personne ayant réglé sa cotisation à l'UTL. Cette cotisation est perçue pour la période de septembre à septembre. Elle est renouvelable chaque année. Cette cotisation est perçue par l'UTL au titre de son caractère d'« intérêt général », et, comme telle, elle s'apparente à un don et fait l'objet d'un reçu fiscal envoyé en mars/avril à l'ensemble des adhérents. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Cette cotisation est toutefois diminuée de moitié pour les personnes souhaitant s'inscrire à l'UTL à partir du 1^{er} mai, pour le programme final des conférences ou pour les sorties d'été. Cette cotisation est valide jusqu'au mois de septembre.

Les personnes adhérentes ont accès à l'ensemble des activités de l'UTL : conférences, ateliers, sorties, au tarif indiqué pour chaque type d'activités. Elles sont aussi destinataires de la newsletter, sauf demande particulière de leur part. Elles sont conviées à l'Assemblée générale annuelle, et peuvent faire acte de candidature, si elles le souhaitent, au conseil d'administration de l'UTL pour le collège « auditeurs ».

Lors de leur inscription, les personnes adhérentes voient leur compte créé sur le site de l'UTL : ce compte leur permet de se connecter au site de l'UTL et d'y effectuer toute opération : information, inscription et règlement d'une activité, consultation de leur compte personnel. Un QR code leur est également attribué : il leur permettra de s'identifier à l'entrée des conférences.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent contacter le secrétariat les mardis, jeudis et vendredis :

- Soit en s'y présentant de 10h à 12h ;
- Soit par téléphone de 10h à 12h ou de 14h à 16h ces mêmes jours.

Participation aux conférences

Les conférences de l'UTL ont lieu d'octobre à juin, chaque jour de 14H30 à 16H30, avec la répartition suivante : à Lille, les lundis et jeudis, à Villeneuve d'Ascq (campus universitaire) les mardis, à Roubaix les mercredis, à Tourcoing les vendredis, ainsi qu'occasionnellement à Marcq-en Baroeul certains lundis de 19h à 21h. Ces conférences sont dispensées dans des locaux universitaires en application de la convention qui lie

l'UTL et l'Université de Lille. Le plus grand respect des personnes et des lieux est instamment demandé aux participants.

Hormis la conférence inaugurale, gratuite et ouverte à tous, la participation aux conférences fait l'objet d'un règlement financier, sous différentes formes :

- Achat d'un « pass illimité », donnant accès à l'ensemble des conférences de l'année, ainsi qu'aux conférences des années précédentes proposées dans la « Vidéotheque »
- Achat d'un pass de 5 conférences, renouvelable
- Achat à la conférence

L'inscription préalable à la conférence est requis, pour des questions de sécurité (plan vigipirate appliqué dans les locaux universitaires qui accueillent les conférences de l'UTL) et de logistique (capacité de la salle prévue).

Les conférences sont également accessibles à une personne accompagnante non inscrite à l'UTL, à un tarif spécifique.

Pour l'ensemble des tarifs, se référer à la brochure programme ou aux informations sur le site.

Participation aux ateliers

Pour participer aux ateliers de leur choix, les personnes adhérentes doivent s'y inscrire, via le site, ou en passant au secrétariat. Toutefois, elles peuvent suivre la première séance de la session pour juger si l'atelier correspond à leurs attentes et, éventuellement, estimer leur niveau (ateliers de langues). Dès lors que l'inscription à l'atelier a été finalisée, l'ensemble des séances de la session est dû : il ne sera pas procédé à un remboursement en cas d'absence.

L'UTL s'engage à ce que la totalité des séances d'un atelier soit dispensée, aux horaires programmés. Toutefois, l'UTL n'ayant pas de locaux propres ne peut garantir la permanence des lieux au cours du déroulement d'une session : dans le cas d'un déplacement dans un autre lieu (toujours situé à Lille et accessible par les transports en commun), les participants sont clairement avertis par l'information sur le site et par un mail de rappel.

Les ateliers de l'UTL sont hébergés à titre gracieux ou onéreux par différentes institutions : Maison des Associations, centres sociaux, écoles de musique, établissements universitaires. Afin de préserver les bonnes relations avec ces institutions, il est de la responsabilité de tous d'en respecter les règles :

- Rester toujours courtois avec les personnels de ces institutions
- Respecter les horaires de début et de fin de séance
- Le cas échéant, remettre la salle dans sa disposition initiale

- Faire un usage correct du matériel mis à disposition, ou signaler tout de suite un dysfonctionnement .

Les ateliers marqués comme "complets" le sont en raison des jauges établies en accord avec les structures qui nous accueillent (Maison des Associations, Sciences Po, etc..). Ces limites de places ont été mises en place pour des raisons de sécurité et de logistique, afin de garantir des conditions optimales pour tous les participants.

Participation aux sorties

L'UTL propose à ses adhérents des sorties culturelles et informatives tout au long de l'année. Ces sorties peuvent se dérouler sur une journée complète, ou sur un créneau de quelques heures dans une journée (visites d'expositions, de lieux proches, d'entreprises...).

Pour chaque sortie, les adhérents sont informés sur le site et par la newsletter du jour de début des inscriptions. Un créneau préalable d'une matinée est toujours réservé pour les personnes préférant s'inscrire directement au secrétariat.

(Voir ensuite règlement intérieur élaboré par la commission sorties)